

ÉLECTIONS
PARTIELLES
AU CONSEIL D'INSTITUT
DE L'IAE ANGERS

A distance par voie électronique
Du mardi 25 octobre au mercredi 26 octobre 2022

COLLEGE DES USAGERS

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2022-128 du 26 septembre 2022 relatif à l'élection d'un représentant du collège des usagers au conseil d'institut de l'IAE Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 7 octobre 2022 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**ARRETE :****Article 1 : Candidature - Collège des usagers**

Sont candidats à l'élection d'un représentant du collège des usagers au Conseil d'institut de l'IAE Angers :

Candidature présentée par « Mme Andréa SOUSA » :

- Mme Andréa SOUSA
- M. Max BOURDIN

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 10 octobre 2022